

Affiché
en Mairie
le 23.09.94.

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE RENDU
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 1994

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE, LE JEUDI 22 SEPTEMBRE A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre 1994, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Guy PERRIN.

Etaient présents : M. PERRIN, Maire, ME BRUSCHET, MM. LAPIERRE, DELIENNE, WERTZ, Adjoints, MM. BORDEL, DOUCHE, FLORIOT, Maires délégués, MM. ARNOUD, DELIN, MARIOT, NOIROT, GRAPINET, VION, GALLISSOT, DEBELLEMANIERE, MME TRINQUESSE, Mlle TORRAILLE, Conseillers municipaux.

Excusés : M. ARNOUD, (procuration à M. Perrin), M. MARCHAND, Conseillers municipaux.

Absent : M. WERTZ, Adjoint.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et trente cinq minutes.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. DELIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 1994.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°1 Approbation de la destination des coupes F.C. de Rolampont 1994. Régularisation vente alisiers déperissants.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Approbation de la destination des coupes F.C. Rolampont 1994. ventes amiables de petits lots (Tuffière).

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 Affouages 1994. Fixation du prix. 30 F. le stère.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Approbation de la destination des coupes F.C. Rolampont. Affouages 1995.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°5 Approbation de la convention de passage en F.C. de la ligne électrique 63/90 KV. Bassigny-Rolampont.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°6 Approbation du circuit de randonnées Faverolles-Tuffière.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°7 Approbation d'un devis de travaux France-Télécom. Pont romain : remplacement de trois poteaux métalliques.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°8 Avis sur projet d'intercommunalité autour de Langres. Réserve de réponse.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°9 Désignation du délégué du Conseil Municipal chargé d'assister le Maire lors de l'établissement de la liste des électeurs à la Chambre Départementale d'Agriculture.

Adopté à l'UNANIMITE

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE, LE 22 SEPTEMBRE 1994, A VINGT TROIS HEURES ET CINQ MINUTES.

LE MAIRE,

GUY PERRIN